

FICHE D'INFORMATION SUR LA DEMI-PENSION

FORFAIT 4 JOURS : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

L'inscription à la demi-pension vaut pour l'année scolaire. L'admission à la demi-pension est fonction des places disponibles et est révoquée en cas de mauvais comportement. Le changement de statut est possible et doit être signalé par courrier au chef d'établissement avec copie au Service gestion, au plus tard, cinq jours avant la fin de chaque trimestre. **Les élèves auront dès leur arrivée une fiche à remplir et à remettre au Service de Gestion ou à la Vie scolaire.**

Tout élève demi-pensionnaire déjeune les jours prévus et quitte l'établissement après la prise de repas.

En cas de difficulté, les familles peuvent bénéficier d'une aide accordée par le fond social cantine. Il conviendra d'établir, dans les délais prévus, un dossier de demande d'aide auprès de l'assistante sociale du collège.

RÈGLEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT

La participation des familles au repas à ce jour est fixée à 2.20 € par jour. **Un avis de paiement est envoyé aux parents des demi-pensionnaires, en début de chaque trimestre et payable rapidement afin de payer les prestataires.** Passé ce délai, l'élève ne sera pas autorisé à déjeuner. Les jours de stages connus et jours de grève passés sont défalqués en début de chaque trimestre, les autres remboursements de frais de restauration (exclusions signalées, absences signalées au service de gestion) sont soustraits au trimestre suivant. L'avis de paiement comptabilise donc les jours de restauration après prise en compte des remboursements pour le trimestre précédent.

- **Trimestre de Septembre à Décembre 2025 : 53 jours à 2.20 € soit 116.60 €, sauf pour les élèves de 3èmes 3 qui paieront 99€00 en raison de leur période de stage déduite.**
- Trimestre de Janvier à Mars 2026 : tarif à définir
- Trimestre d'Avril à Juin 2026 : tarif à définir

Le règlement de la facture s'effectue en priorité par Internet sur le site TurboSelf.

Cependant, la régularisation des frais de restauration peut s'effectuer :

- * Par internet
- * Par carte bancaire sur place
- * En espèces sur place avec l'appoint

La date limite de paiement de la demi-pension est fixée au 30 septembre 2025 pour le 1^{er} trimestre.

A partir de cette date, les élèves dont le forfait n'aura pas été payé seront automatiquement dirigés vers le Service de Gestion pour contacter leurs parents afin de mettre à jour leurs droits d'accès au Service de restauration.

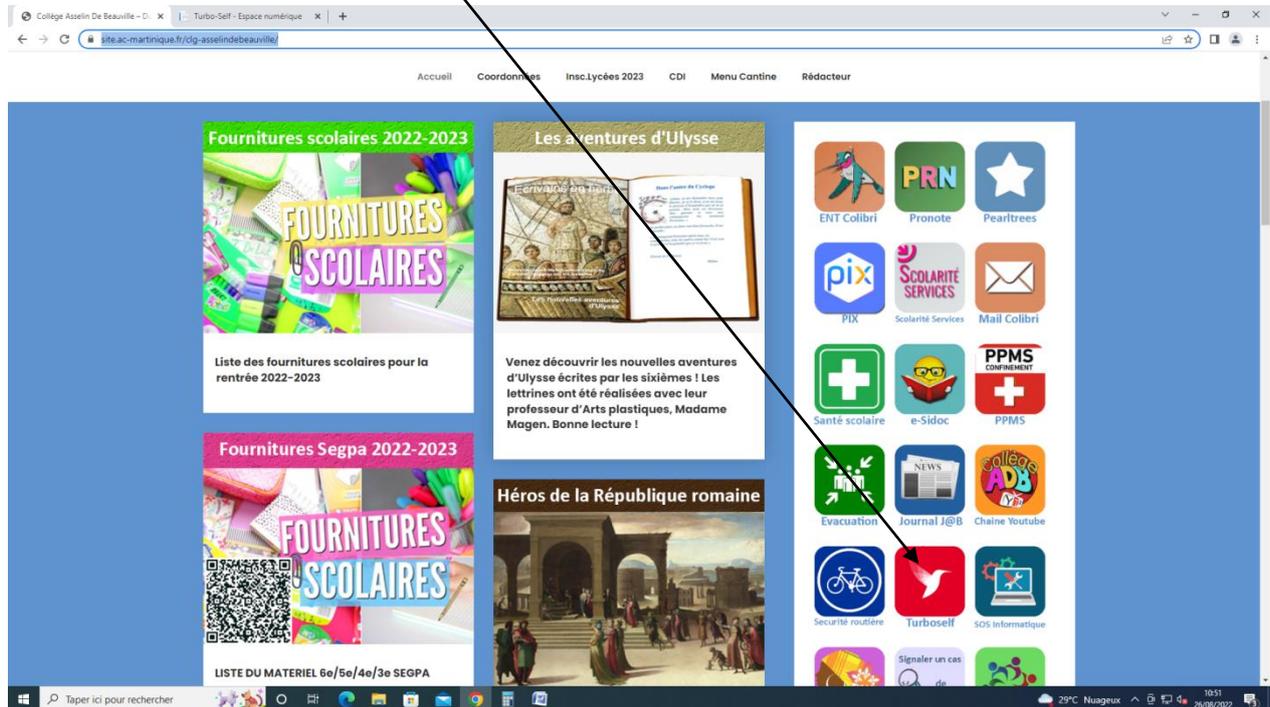
ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION

Tout élève demi-pensionnaire dispose d'une carte d'accès gratuite qu'il doit obligatoirement présenter à l'entrée du réfectoire afin de fluidifier le service. En cas de manquement, il sera servi à la fin du service. En cas de perte, il devra s'acquitter d'une nouvelle carte d'accès (6€50).

PROCEDURE DE CREATION D'UN COMPTE

<https://site.ac-martinique.fr/clg-asselindebeauville/>

Cliquez sur l'onglet : TurboSelf



Il faut disposer d'une adresse mèl valide, choisir un mot de passe et le noter pour les prochains paiements, cliquez sur création de compte en bas de page pour accéder à la demande de création de compte ci-dessous :

DEMANDE DE CRÉATION DE COMPTE

Veuillez indiquer le même email que celui fourni à l'administration de votre établissement.
Dans le cas contraire, la validation prend plusieurs jours.

N° de la carte Self ou identifiant biométrie	<input type="text" value="(5 derniers chiffres)"/>
Nom du titulaire de la carte Self*	<input type="text" value="DUPONT"/>
Prénom du titulaire de la carte Self*	<input type="text" value="ELIONA"/>
Votre Email*	<input type="text" value="cyndy.dupont@....."/>
Veuillez ressaisir votre Email*	<input type="text" value="cyndy.dupont@...."/>

J'ai pris connaissance, par la [politique de confidentialité](#) des conditions dans lesquelles mes données personnelles sont collectées et traitées

Merci de renseigner le nom et prénom de votre enfant, et votre adresse mail. Prenez lecture des conditions générales, cocher la case et envoyer votre demande de création de compte.

Elle sera validée par le service de gestion dans les 24 heures. Vous recevrez une notification avec un lien à télécharger. Vous pourrez modifier votre code le cas échéant et ensuite procéder au paiement en ligne par carte bancaire.